

**PROGRAMME**  
DES  
**COURS**  
DE  
**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**  
PENDANT LE  
**SEMESTRE D'HIVER 1904-1905**



**GENÈVE**  
IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DES VOIRONS, 10

—  
1904

# PROGRAMME

DES

## COURS

DE

# L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE

SEMESTRE D'HIVER 1904-1905



GENÈVE

IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DES VOIRONS, 10

1904

Le semestre d'hiver s'ouvrira le 15 octobre 1904.

Les cours commenceront le mardi 25 Octobre et se termineront le 22 mars.

La première dizaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau pour 1903-1904 était composé de :*

MM. Adolphe D'ESPINE, *Recteur.*  
Alfred MARTIN, *Vice-Recteur.*  
Charles SEITZ, *Secrétaire.*

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.  
Francis DE CRUE, Doyen de la Faculté des Lettres.  
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit.  
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.  
Auguste ETERNOD, Doyen de la Faculté de Médecine.

*Le Bureau pour l'année 1904-1905 est composé de :*

MM. Alfred MARTIN, *Recteur.*  
Bernard BOUVIER, *Vice-Recteur.*  
Hector CRISTIANI, *Secrétaire.*

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.  
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres.  
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit.  
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.  
Albert MAYOR, Doyen de la Faculté de Médecine.

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

HIVER 1904-1905

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. CHODAT, doyen.

### SÉMESTRE D'HIVER

M. C. CAILLER, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 heures.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 >
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i>	2 >
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Algèbre.</i>	2 heures.
<i>Géométrie analytique.</i>	2 >
<i>Calcul vectoriel et applications.</i>	1 >
<i>Séminaire de Géométrie supérieure.</i>	2 >
MM. CAILLER et FEHR.	
<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 heures.
> <i>de Mécanique.</i>	2 >
> <i>d'Algèbre et de Géométrie.</i>	2 >

M. R. GAUTIER, prof. ord.

*Astronomie physique.* 2 heures.  
*Géographie physique* (Océanographie et Climatologie). 3 >

M. C.-E. GUYE, prof. ord.

*Physique expérimentale.* 4 heures.

*Répétitoire pratique.*

*Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.*

— Tous les jours.

*Compléments de physique.*

A. Courants alternatifs. — B. Interférences. 1 heure.

M. G. GRÆBE, prof. ord.

*Chimie inorganique.* 5 heures.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.*

M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.

*Chimie théorique générale.* 2 heures.

*Chimie théorique* : Chapitres choisis. 1 >

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.*

Exercices pratiques. 3 >

M. Amé PICTET, prof. ord.

*Alcaloïdes.* 2 heures.

*Chimie pharmaceutique.* 2 >

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique.* — Tous les jours. S'adresser au professeur.

M. L. DUPARC, prof. ord.

*Chimie analytique quantitative.* 2 heures.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.* — Tous les jours. S'adresser au professeur.

*Minéralogie et pétrographie.* 3 heures.

*Exercices pratiques de minéralogie.* 2 >

*Description des minéraux.* 1 >

*Laboratoire de minéralogie.* (Recherches). — Tous les jours. S'adresser au professeur.

M. E. YUNG, prof. ord.

*Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.* 5 heures.

*La théorie de Darwin et la théorie générale de l'évolution.* 1 >

*Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.* — Tous les jours.

M. L. CHAVANNE, prof. ord.

*Pharmacognosie.* 3 heures.

*Analyse des substances alimentaires.* 2 >

*Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse alimentaire.*

M. BEDOT, prof. ext.

*Zoologie générale.* 1 heure.

M. R. CHODAT, prof. ord.

*Botanique.* — (Anatomie et physiologie. — Systématique des Cryptogames.) 5 heures.

*Ferments.* 1 heure.

*Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie.* — Tous les jours.

*Répétitoire pratique* (complément du cours).

*Exercices de botanique appliquée à l'industrie.* — Deux jours par semaine.

M. Ch. SARASIN, prof. ord.

*Géologie.* 4 heures.

*Répétitoire de géologie.* 1 >

*Géologie de la Suisse.* 1 >

*Laboratoire de géologie.* — Tous les matins.

M. Th. FLOURNOY, prof. extr.

*Psychologie expérimentale.* — Chapitres choisis. 2 heures.

*Conférence.* — Discussions psychologiques. 1 >

*Laboratoire de Psychologie expérimentale* (sous la direction temporaire de M. le D<sup>r</sup> Ed. CLAPARÈDE, chef des travaux). *Répétitoire de psychologie physiologique. Recherches spéciales.* — S'adresser à M. Claparède.

M. L. MASSOL, prof. extr.  
*Bactériologie.* 1 heure.

COURS DE PRIVATS-DOCENTS

M<sup>lle</sup> A. RODRIGUE, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Biologie florale.* 1 heure.

M. J. BRIQUET, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Anatomie végétale appliquée à la classification des phanérogames.* 1 heure.

M. Edouard CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> méd.  
*Psychopathologie des enfants et ses applications à la pédagogie.* 1 heure.  
*Psychologie générale.* 1 »

M. E. PITTARD, D<sup>r</sup> ès. sc.  
*Anthropologie générale.* 1 heure.

M. J. GRINTZESCO, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Algues vertes.* 1 heure.

M. Alf. LENDNER, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Microscopie appliquée à l'étude des substances textiles et alimentaires.* 1 heure.

M. J. LYON, D<sup>r</sup> ès c.  
*Théorie des déterminants.* 1 heure.

M. A. BERNOUD, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Aérostatique et aérodynamique.* 1 heure.

M. H. DECKER, D<sup>r</sup> phil.  
*Matières colorantes.* 1 heure.

M. F. ULLMANN, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Méthodes de travail dans le laboratoire de chimie organique.* 1 heure.

M. P. DENSO, D<sup>r</sup> phil.  
*Production et application d'électricité de très grande tension.* 1 heure.

M. L. DEMOLIS, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Répétitoire de chimie physique.* 1 heure.

M. D. MIRIMANOFF, D<sup>r</sup> ès. sc.  
*Equations de la Physique mathématique.* 2 heures.

M. J. CARL, D<sup>r</sup> phil.  
*Les théories de l'hérédité.* 1 heure.

M. C. BERNARD, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Les enchaînements du Règne végétal.* (Revue générale de Paléobotanique.) 1 heure.

M. A. JAQUEROD, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Etude physico-chimique des gaz.* 1 heure.

M. J. MICHELI, D<sup>r</sup> phil.  
*Polarisation rotatoire.* 1 heure.

M. E. STEINMANN, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Courants polyphasés. Théorie, production et utilisation.* 1 heure.

M. Arnold ROTSCHY, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Analyse des urines.* 1 heure.

M. E. PITTARD, D<sup>r</sup> ès c.  
*Anthropologie générale.* 1 heure.

M. E. BRINER, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Thermodynamique appliquée à la chimie.* 1 heure.

M. G. DARIER.  
*Matières colorantes.* 1 heure.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. le D<sup>r</sup> John Briquet.

*Travaux pratiques de systématique, morphologie et anatomie végétales*. Tous les jours au *Conservatoire botanique municipal* (La Console, route de Lausanne). S'adresser à M. le D<sup>r</sup> J. Briquet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

## CONDITIONS D'ADMISSION<sup>1</sup>

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Pour les cinq Facultés, les baccalauréats es lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## PLAN D'ÉTUDES<sup>1</sup>

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine ; pour ceux de la Pharmacie, le programme spécial.

<sup>1</sup> Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

## PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

**1<sup>er</sup> SEMESTRE (hiver) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique.

**2<sup>me</sup> SEMESTRE (été) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Excursions botaniques.

**3<sup>me</sup> SEMESTRE (hiver) :** Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Botanique.

**4<sup>me</sup> SEMESTRE (été) :** Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires* : Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Excursions botaniques.

N. B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Se trouve au Bureau de l'Université.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

*Interprétation d'auteurs latins.* — Lucrèce : livre I.  
— Cicéron : *Lettres à Atticus*, livre VIII. — Ho-  
race : *Satires*, livre II. 4 heures.

*Histoire de la littérature latine.* — Les prologues de  
Plaute et de Térence. 2 heures.

*Histoire des religions.* — Classification des religions.  
Animisme et Fétichisme. Les Chinois. 2 >

M. Jules NICOLE, prof. ord.

*Interprétation d'auteurs grecs.* — Eschyle : *Agamem-  
non*. — Lucien : *Hermitime. Alexandre*. 4 heures.

*Histoire littéraire.* — La littérature grecque aux  
époques alexandrine et romaine. 2 >

*Paléographie grecque.* — Principes généraux. Déchif-  
frement de textes. Papyrologie. 1 >

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

*Histoire de la littérature française.* — Corneille et la  
littérature sous le règne de Louis XIII. 3 heures.

*Exercices de composition et de style.* 2 >

*Explication des auteurs de la licence.* 1 >

*Séminaire de français moderne.* (Voir plus loin.)

M. Eugène RITTER, prof. ord.

*Histoire de la langue française.* — Le Moyen âge. 1 heure.

*Interprétation d'anciens textes français.* 2 >

*Conférence.* — Etude des sources pour l'histoire de  
la littérature et de la langue française moderne. 1 heure.

M. Ernest MURET, prof. ord.

*Grammaire historique des langues romanes.* — Le  
verbe. 3 heures.

*Littérature espagnole.* — Cervantes et son temps. 1 >

*Conférence (italien).* — Explication de la *Divine Co-  
médie*. 1 >

*Conférence (espagnol).* — Explication des *Nouvelles  
Exemplaires* de Cervantes. 1 >

M. Emile REDARD, prof. ord.

*Histoire des littératures anglaise et allemande :* Le 2<sup>e</sup>  
quart du XIX<sup>e</sup> siècle. 2 heures.

*Conférences.* — Interprétation et commentaire d'au-  
teurs anglais : Shakespeare : *Hamlet, prince of  
Denmark, a tragedy*. — Shelley, *The sensitive  
plant, a poem*. 1 >

— Interprétation et commentaire d'auteurs alle-  
mands : Grillparzer : *Des Meeres und der Liebe  
Wellen, ein Trauerspiel*. — H. Heine. *Buch der  
Lieder* (fragments). 1 >

M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.

*Philologie.* — Philologie classique au XVI<sup>e</sup> siècle. —  
Philologie grecque. 2 heures.

*Linguistique.* — Linguistique générale. — Systèmes.  
— Méthodes. — Classification des langues. —  
Phonologie. — Morphologie. 2 >

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

*Sanscrit.* 2 heures.

*Grammaire de l'ancien norrois.* — Lecture de textes  
eddiques (spécialement *Edda* poétique). 2 >

*Séminaire de français moderne.* (Voir plus loin.)

M. Jean-Jaques GOURD, prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Histoire des doctrines philosophiques.	4 heures.
<i>Exercices philosophiques.</i>	2 >
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Logique.	3 heures.
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Science de l'Education.</i> — Les principaux systèmes modernes.	2 heures.
— L'Education et l'enseignement chez les Anglo-Saxons et dans les pays de langue française.	
<i>Ceuvres d'éducation sociale.</i>	1 >
— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement.	1 >
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 >
<i>Littérature française.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> siècle.	2 >
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et des temps modernes.</i> — Le parlement et les révolutions d'Angleterre.	2 heures.
<i>Institutions.</i> — La Monarchie féodale et les Communes.	1 heure.
<i>Conférence.</i> — Mémoires de Saint-Simon (le déclin de Louis XIV).	1 >
<i>Exercices de paléographie et de diplomatique du moyen âge.</i> — Textes originaux.	1 >
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce à l'époque des guerres médiques et de la guerre du Péloponèse.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 >

<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1848 à 1859.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 heure.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — Voir plus loin.	
M. Charles BORGÉAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Genève sous le Consulat et l'Empire.	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 >
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — (Voir le programme de la Faculté de Droit.)	
M. Edouard NAVILLE, prof. extr. Suppléant : M. Georges NICOLE, élève de l'Ecole française d'Athènes.	
<i>Archéologie grecque</i> depuis les origines jusqu'au V <sup>e</sup> siècle (projections lumineuses).	2 heures.
M. William ROSIER, prof. ord.	
<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — L'Europe économique. Forces productives comparées et politique commerciale des Etats européens.	2 heures.
— Les puissances nouvelles dans l'Extrême Orient.	1 >
<i>Conférence de Géographie économique.</i>	1 >
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Systèmes politiques.</i> — La science politique en Grèce et à Rome : Platon, Aristote, les Stoïciens. — La théocratie catholique au moyen âge.	2 heures.
<i>Sociologie appliquée, soit Économie sociale.</i> — Le mouvement social aux Etats-Unis (notes recueillies au cours d'un voyage de vacances). — Les diverses manifestations de la charité impersonnelle et de la philanthropie commerciale chez les Anglo-Saxons. — Prophylaxie sociale.	3 >
<i>Conférences.</i>	2 >



M. Edgard MILHAUD, prof. ord.

<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.	2 heures.
<i>Conférence.</i>	1 heure.
<i>Cours spécial.</i> — L'exploitation des chemins de fer par les Compagnies privées et par l'Etat.	2 heures.
<i>Conférence.</i>	1 heure.

M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.

<i>Histoire économique.</i> — De l'antiquité à la Révolution française (questions choisies).	3 heures.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 >

M. Léon WINIARSKI, prof. extr.

<i>Finances publiques.</i>	2 heures.
<i>Conférence de finances.</i>	1 >

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

*Philosophie du droit* (voir le programme de la Faculté de Droit).

M. Edouard MONTET, prof. ord.

*Langue et littérature arabes* (voir programme de la Faculté de Théologie).

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Ch. BALLY, D<sup>r</sup> phil.

<i>Linguistique.</i> — Grammaire comparée du grec et du latin.	1 heure.
<i>Thème grec :</i> accentuation grecque.	1 >
<i>Séminaire.</i> Voir plus loin.	

M. Arthur DE CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en droit.

<i>Géographie politique, économique et sociale.</i> — Du rôle de la colonisation au point de vue économique et social à l'époque contemporaine. — Puissances coloniales et régimes coloniaux. — Possessions, colonies, protectorats. — Etude de quelques colonisations en particulier, notamment la Tunisie.	1 heure.
<i>Géographie économique et sociale de l'Extrême Orient.</i>	1 >

M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Homère : <i>Iliade</i> .	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Tacite : <i>Histoires</i> .	1 >

M. Georges THUDICHUM.

Les principales règles de la prononciation et de la diction française. — Correction des accents étrangers. — Lecture et récitation de morceaux en prose et en vers.	2 heures.
---	-----------

M. W.-M. KOZLOWSKI.

<i>Histoire philosophique des sciences naturelles.</i>	2 heures.
<i>La conception scientifique du monde.</i>	1 >

M. Conrad DE MANDACH.

<i>Léonard, Raphaël, Michel-Ange.</i>	1 heure.
<i>Histoire de l'art en Suisse.</i>	2 >
<i>Travaux pratiques.</i>	2 >

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

<i>Folklore.</i> — Etudes de contes et de chansons populaires.	1 heure.
<i>Séminaire.</i> — Voir plus loin.	

M. F.-F. ROGET.

<i>Littérature anglaise.</i> — La préhistoire du drame shakespearien. Origines gréco-latines.	2 heures.
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	2 >

- M. Albert SECHÉHAYE, D<sup>r</sup> phil.  
*La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle. — Morphologie et syntaxe.* 1 heure.  
*Séminaire de français moderne. — Voir plus loin.*
- M<sup>me</sup> D. PASMNIK, D<sup>r</sup> phil.  
*Éléments de l'organisation industrielle.* 1 heure.
- M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.  
*Histoire de l'Art. — Les formes de l'iconographie religieuse et les causes de leurs modifications au Moyen âge et pendant la Renaissance.* 2 heures.  
*Conférence d'histoire de l'art. — Travaux écrits ou oraux de critique.* 1 >
- M. Otto KARMIN, lic. ès. sc. soc.  
*La question agraire.* 1 heure.

### SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

#### Conférences spéciales

- M. Eugène RITTER, prof.  
*Étude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française modernes. — Recherches sur les œuvres de Voltaire et de Rousseau, et spécialement sur leur correspondance; et sur la correspondance de George Sand et de Flaubert.* 1 heure.
- M. Bernard BOUVIER, prof.  
*Lecture analytique d'auteurs français modernes.* 1 heure.  
*Exercices de rhétorique et de composition.* 1 >
- M. Charles SEITZ, prof.  
*Les mœurs et les institutions de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle.* 1 heure.

- M. F. DE SAUSSURE, prof.  
*Phonologie. — La versification française; étude de ses lois, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.* 1 heure.
- M. Albert SECHÉHAYE, doct. en phil., privat-docent.  
*Éléments de la grammaire historique du français.* 1 >
- M. Louis ZBINDEN, privat-docent.  
*Méthodologie du français. — I. Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.* 1 heure.  
 — II. Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 >
- M. Ch. BALLY, doct. en phil., privat-docent.  
*Stylistique (fondée sur la lecture d'auteurs français). — (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands).* 1 >
- M. Alfred DUFOUR, privat-docent.  
*Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).* 1 heure.
- M. Emile CHAIX, privat-docent.  
*Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).*
- M. Henri MERCIER, privat-docent:  
*Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.* 1 heure.  
*Exercices écrits de langue et de style.* 1 >

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

*Phonétique.* — 1° Etude pratique des sons du français. 2° Interprétation de morceaux en prose et en vers. 2 heures.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### PLAN D'ÉTUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

### SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 27 octobre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue française modernes ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Grammaire historique ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

### SÉMINAIRE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences Économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explica-

tions de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc.;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention < histoire > qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

### COURS DE VACANCES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1904, du 16 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques; groupes pour la conversation et pour la correction de travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

## FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Louis REHFOUS, doyen.

M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.

*Philosophie du droit.* 2 heures.  
*Histoire du droit romain.* 5 »

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.

*Droit international privé.* — Conflits des lois civiles, commerciales et de procédure. Conflits des lois pénales. 3 heures.

M. Alfred MARTIN, prof. ord.

*Droit civil.* — Etude du Code civil français, livre III. (Contrats et Obligations. Engagements qui se forment sans convention. Vente, échange, louage, prêt, dépôt.) 5 heures.

*Droit privé fédéral.* — Etude spéciale de la loi sur la capacité civile et du Code fédéral des Obligations. 2 heures.

M. Alf. GAUTHIER, prof. ord.

*Procédure civile.* — *Organisation judiciaire.* 3 heures.

M. Louis REHFOUS, prof. ord.

*Droit civil.* — Introduction au droit civil. (Cours pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année). 4 heures.

*Droit commercial.* — Cours général. 3 »

Cours spécial. (Droit de change; Titres au porteur.) 1 heure.

*Code civil allemand.* (B. IV. Familienrecht.) 2 heures.

M. Charles BERGEAUD, prof. ord.

*Droit constitutionnel comparé.* — Constitutions des Etats monarchiques de l'Europe continentale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, etc.). 2 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

*Système du droit privé romain.* 7 heures.

Ce cours en comprend deux, qui peuvent être suivis séparément :

1° Personnes, droits réels, successions, (Institutions) 4 heures.

2° Obligations. (Pandectes.) 3 »

*Conférence de Pandectes.* 1 heure.

*Lecture du Corpus Juris*, pour commençants. 1 »

*Séminaire de droit romain.* — Textes sur les obligations. (2 heures tous les 15 jours.) 1 »

*Code civil allemand.* V. Successions (B. V. Erbrecht). 3 heures.

M. Edgar MILHAUD, prof. ord.

*Cours général d'économie politique.* — La production et la circulation. 2 heures.

*Conférence.* 1 »

*Cours spécial.* — L'exploitation des chemins de fer par les Compagnies privées et par l'Etat. 2 heures.

*Conférence.* 1 »

M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.

*Code civil allemand.* — I. Partie générale. (B. I. und Einführungsgesetz) 3 heures.

*Droit des choses.* Livre III. (B. III. Sachenrecht). 4 »

*Übungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten.* (Exercices de droit civil allemand destinés aux commençants avec travaux écrits). 2 heures.

*Conversatorium über römisches Recht* (Entretiens sur le droit romain). 2 heures.

M. LOUIS MÉGEVAND, prof. ord. *Médecine légale.* 1 heure.

M. Jules ROGUIN, prof. extr.

*Droit public fédéral.* — Compétence des autorités fédérales en matière de droit public et poursuite pour dettes et faillites. — Contestations administratives dans les attributions du Conseil fédéral. Contestations dans la compétence du Tribunal fédéral en matière de droits constitutionnels des citoyens et de poursuite pour dettes et faillite. — Commentaire des lois fédérales sur la nationalité et les rapports de droit civil. 3 heures.

### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits pourront être demandés aux élèves.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Gabriel ODIER, D<sup>r</sup> en droit.

*Compétence respective du droit fédéral et du droit cantonal.* 1 heure.

M. Hugo DE CLAPARÈDE, D<sup>r</sup> en droit.

*Droit germanique* (Grundzüge des deutschen Privatrechts). 4 »

*Code civil allemand.* — Livre II. Obligations (B. II. Recht der Schuldverhältnisse.) 5 »

M. COMBOTHECRA, D<sup>r</sup> en droit.

*Introduction à la science du droit.* 3 heures.

M. Emile SPIRA, D<sup>r</sup> en droit.

*Droit pénal allemand.* (Deutsches Strafrecht.) 4 heures.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

## PLAN D'ÉTUDES

### PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne (semestre d'été). — Introduction au droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

### PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE

Droit constitutionnel comparé. Législation civile comparée (semestre d'été).

### DEUXIÈME ANNÉE

Médecine légale. Droit commercial, cours général.

## DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit international public. — Droit public. — Droit civil. — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial (Cours spéciaux). — Droit romain (Pandectes). — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

### TROISIÈME ANNÉE

Droit international privé.

### Programme d'études pour les étudiants allemands

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les sept heures). — Lecture du Corpus Juris. — Séminaire de droit romain. — Histoire du droit germanique. — *Conversatorium über römischen Recht.* — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Philosophie du droit. — Droit pénal allemand.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Edouard MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.	
<i>Théologie historique.</i> — Histoire du christianisme et de l'Église pendant le Moyen âge.	4 heures.
M. Edouard MONTET, prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Job.	2 heures.
<i>Archéologie biblique.</i>	2 »
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. — Interprétation philologique du livre de la Genèse.	2 »
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 »
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	1 heure.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i> — Division supérieure : Harnack, <i>Das Wesen des Christentums.</i> — Pfeiderer, <i>Das Christusbild des urchristlichen Glaubens.</i>	2 heures.
Division inférieure.	2 »
<i>Langue arabe.</i> — Division supérieure : Syntaxe. Interprétation du Coran.	1 heure.
Division inférieure : Éléments de la grammaire.	1 »
<i>Séminaire d'arabe.</i>	2 heures.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i> — Introduction. — La poésie arabe antéislamique. — Le Coran et l'époque de Mahomet.	2 »
M. Ernest MARTIN, prof. ord.	
<i>Exégèse du Nouveau Testament.</i> — Les Évangiles Synoptiques.	4 heures.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — L'Épître aux Hébreux.	1 heure.
<i>Encyclopédie théologique.</i>	1 »

M. Gaston FROMMEL, prof. ord.	
<i>Apologétique chrétienne et théorie de la connaissance religieuse.</i>	4 heures.
M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.	
<i>Morale chrétienne.</i> — Le fait moral dans l'humanité. Ses éléments. Son origine. Ses rencontres.	3 heures.
<i>Diction.</i>	1 »
M. Marc DORET, prof. ord.	
<i>Ecclésiologie.</i>	1 heure.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 heure.
<i>Exercices de composition oratoire.</i>	1 »

### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation philologique de l'Évangile selon Saint-Marc.</i> — <i>Les lettres pastorales de Saint-Paul.</i>	
<i>Patrologie grecque.</i> — Lecture de textes choisis.	2 heures.
M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Patristique latine.</i> — Interprétation de textes choisis.	1 heure.
M. Ernest ROCHAT, D <sup>r</sup> en théol.	
<i>Le mouvement théologique dans le Catholicisme français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	1 heure.
M. Henri ROEHRICH, pasteur.	
<i>Musique religieuse.</i>	1 heure.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

### PLAN D'ÉTUDES <sup>1</sup>

#### A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théorie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

#### C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Albert MAYOR, doyen.

M. le D<sup>r</sup> S. LASKOWSKI, prof. ord.

*Anatomie humaine*. — Les organes des sens. Anatomie générale. Appareils de locomotion, ostéologie, arthrologie, myologie.

6 heures.

*Exercices pratiques de dissection* (tous les jours) avec *conférences pratiques d'anatomie normale*.

6 »

M. le D<sup>r</sup> A. ETERNOD, prof. ord.

*Histologie normale*. — 1<sup>re</sup> partie.

3 heures.

*Embryologie*. — 1<sup>re</sup> partie.

3 »

*Stomatologie normale et pathologique*. — 1<sup>re</sup> partie :

Partie normale.

2 »

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie*. — Tous les jours, sauf le jeudi.

*Laboratoire pour recherches spéciales*. — Tous les jours, sauf le jeudi.

M. le D<sup>r</sup> J.-L. PREVOST, prof. ord.

*Physiologie*. — Fonctions de nutrition.

6 heures.

*Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire*. — Tous les jours.

M. le D<sup>r</sup> F.-W. ZAHN, prof. ord.

*Pathologie générale*.

5 heures.

*Cours d'autopsie et de démonstrations pathologiques*.

6 »

*Laboratoire pour recherches spéciales*. — Tous les jours.



M. le D <sup>r</sup> L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. 1/2.
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.	
<i>Exercices pratiques d'auscultation</i> (avec le concours des médecins adjoints).	2 heures.
<i>Examens de laboratoire.</i>	2 »
M. le D <sup>r</sup> C. GIRARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. 1/2.
M. le D <sup>r</sup> A. JENTZER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 heures.
<i>Cours théorique d'accouchement.</i>	2 »
<i>Cours d'opérations obstétricales.</i>	2 »
<i>Policlinique gynécologique.</i>	2 »
M. le D <sup>r</sup> A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies infectieuses. — Maladies du système nerveux.	3 heures.
M. le D <sup>r</sup> J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Pathologie chirurgicale générale.</i>	3 heures.
<i>Pathologie chirurgicale spéciale.</i>	2 »
M. le D <sup>r</sup> A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Thérapeutique et Matière médicale.</i> — Antiseptiques. — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. — Diurétiques. Emménagogues.	4 heures.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Hygiène.</i> — Hygiène publique et privée.	2 heures.

<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 heures.
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i> — Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales d'hygiène.</i> — Tous les jours.	
M. le D <sup>r</sup> L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale du Code pénal et du Code civil. Cours théorique.</i>	2 heures.
<i>Travaux pratiques de médecine légale et autopsies médico-légales, par les élèves, selon matériel. Rédaction de Rapports médico-légaux</i>	2 »
<i>Recherches spéciales de médecine légale.</i> — Tous les jours.	
M. le D <sup>r</sup> R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Clinique psychiatrique.	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> A. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 heures.
M. le D <sup>r</sup> G. HALTENHOFF, prof. ord.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie avec exercices.</i>	1 »
—————	
COURS DE PRIVAT-DOCENTS	
M. le D <sup>r</sup> H. AUDEOUD.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> F. BATTELLI.	
<i>Physiologie de la nutrition intime.</i>	1 heure.

MM. les D <sup>rs</sup> BÉTRIX et O. BEUTNER.	
<i>Répétitoire de gynécologie avec démonstrations diverses.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> BOURCART.	
<i>Massage théorique et pratique.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> BOURDILLON.	
<i>Polyclinique des maladies des enfants.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> BUSCARLET.	
<i>Petite chirurgie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> COLLOMB.	
<i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DUBOIS.	
<i>Introduction à l'étude des maladies cutanées.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> D. GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> GROUNDNER.	
<i>Leçons de chirurgie orthopédique avec démonstrations cliniques.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> GÜDER.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> HUGUENIN.	
<i>Anatomie pathologique du système nerveux.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> JAUNIN.	
<i>Rhino-laryngologie et otologie pratiques.</i>	2 heures.

M. le D <sup>r</sup> Charles JULLIARD.	
<i>Cours pratique de bandages et d'appareils chirurgicaux.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> KENIG.	
<i>Répétition de gynécologie et d'accouchements.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> KUMMER.	
<i>Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> LADAME.	
<i>Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la pathologie cérébro-spinale et mentale.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> PASMANIK.	
<i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> E. MARTIN.	
<i>Cours clinique sur les maladies des enfants.</i>	1 h. 1/2.
M. le D <sup>r</sup> PAPADAKI.	
<i>Psychiatrie théorique.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> ROCH.	
<i>Exercices de thérapeutique.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> RUEL.	
<i>Répétitoire de médecine interne.</i>	2 heures.
M. le D <sup>r</sup> DE SEIGNEUX.	
<i>Répétitoire de gynécologie.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> TISSOT.	
<i>Les empoisonnements au point de vue médico-légal.</i>	1 heure.
M. le D <sup>r</sup> WYSS.	
<i>Cours de polyclinique oto-rhino-laryngologique.</i>	2 heures.

## A) CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève\*.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, articles 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.

Pour les étudiantes en médecine russes, il faut :

1° Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de 8<sup>me</sup> classe (d'institutrice).

3° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de St-Petersbourg (Examen passé dans 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète, et, si possible, légalisée par un Consul suisse ou une des autorités du pays d'origine.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine. Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

\* Voir à ce sujet les conditions d'immatriculation à la Faculté des Sciences (p. 8).

## B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* et conformément au plan des études ci-dessous ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

*N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.*

## PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES <sup>1</sup>

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES

#### PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

<sup>1</sup> On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; pédiatrique; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophthalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies.

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophthalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examens cantonaux de doctorat en médecine ou Examens professionnels fédéraux. — Thèse.

N.B. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

---

GENÈVE, le 1<sup>er</sup> Juillet 1904.

*Le Conseiller d'État*

*chargé du Département de l'Instruction publique :*

D<sup>r</sup> VINCENT.

---

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899

### *Des étudiants et des auditeurs*

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants*, doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

### *Dispositions financières*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

À leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent

du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 fr.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.<sup>1</sup>

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

### *Des grades et des examens*

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2° Licencié ès lettres, ès sciences sociales, ès sciences politiques; en droit; en théologie; diplôme de chimiste, diplôme de pharmacien.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les 15 jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences, en droit, en théologie, en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de baccalauréat ès-sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens de doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Pour l'inscription aux examens en médecine, voir page 34.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du *Secrétaire-caissier de l'Université*.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgar AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.

## PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1905, 1906 et 1907

### UNIVERSITÉ

#### Prix fondés par Henri Disdier

##### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier)

2000 fr. — SUJET : *L'amour propre. Sa définition; son rôle moral et social.*

Le prix sera décerné en Janvier 1905.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1904.

##### Prix de philosophie (dit Prix Humbert)

1000 fr. — SUJET : *La Philosophie d'Herbert Spencer.*

Le prix sera décerné en Janvier 1906.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1905.

##### Prix d'histoire (dit Prix Ador)

1000 fr. — SUJET : *L'Histoire diplomatique de l'Escalade, d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1902.*

Le prix sera décerné en Janvier 1906.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1905.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans pour les Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

#### Prix Théodore Claparède

L'Université décernera, en Janvier 1905, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1904.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois ;

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy

La Faculté des Sciences décernera, en Janvier 1905, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de Juin 1899).

La Faculté des Sciences met au concours pour Janvier 1906, un prix de *cinq cents francs* à décerner à l'auteur (ou aux auteurs) du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1905.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Sont exclues les thèses de doctorat.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

5. Les personnes immatriculées dans la Faculté des Sciences à dater de Juin 1899 sont autorisées à présenter au concours de Janvier 1906 un mémoire manuscrit inédit.

## FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

### Prix de Littérature française

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1904.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1906, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1905.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strehlin-Amiel)

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1905, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats :



littérature pure à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie.

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1904.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir, les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### FACULTÉ DE DROIT

#### Prix Edgar Aubert

La Faculté de Droit décernera, en Janvier 1905, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse ou de droit international concernant directement la Suisse. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> Octobre 1904.

### Prix Bellot

La Faculté de Droit décernera, en Janvier 1905, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> Novembre 1905.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

### FACULTÉ DE THÉOLOGIE

#### Prix fondés par M. Arthur Chenevière

##### Prix Munier

La Faculté décernera, en Janvier 1905, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Le Sionisme et les aspirations actuelles des Israélites.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1904.

### Prix Chenevière

La Faculté décernera, en Janvier 1906 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Rapports entre la doctrine de la prédestination chez Calvin et son ecclésiologie.*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1905.

### Dispositions relatives au prix Munier et au prix Chenevière

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

STRAIGHTS 231 RUST 230808 DE 232100

### Prix Bizot

Prix de *douze cents francs*. — Le prochain concours, qui portera sur une question de chirurgie sera annoncé ultérieurement.

Le prix sera décerné en 1906.

### Prix de la Faculté de médecine

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1905, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1904.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1906, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1905.

### DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

**Adolphe D'ESPINE, recteur.**

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ETUDIANTS

*Extrait de la loi du 1<sup>er</sup> Mars 1876*

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1° Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2° Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1° à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2° et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

### Membres du Comité de gestion

(élus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1901)

MM. VINCENT, Alfred, conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., prof.

## Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents

### PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.  
Bard, Louis, rue Bellot, 6.  
Bedot, Maurice, rue Eynard, 8.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bouvier, Bernard, Bourg de-Four, 10.  
Brocher, Henri, rue Bellot, 9.  
Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.  
Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.  
Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.  
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.  
Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.  
De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.  
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.  
Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel Colladon, 3.  
Duparc, Louis, rue de Laney, 3, Carouge.  
Duvillard, Joseph, Bourg de-Four, 24.  
Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
Eternod, Auguste, villa des Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
× Fehr, Henri, rue Gevray, 19.  
Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.  
× Frommel, Gaston, Grange-Canal.  
Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
Gautier, Raoul, Cologny.  
Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.  
Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).  
Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.  
× Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.  
Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.  
Guye, Eugène, route de Chêne, 83.  
× Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.  
× Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.  
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.  
Martin, Alfred, rue Tœpffer, 13.  
Martin, Ernest, Chambésy.  
Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.  
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
Mégevand, Louis, Boulevard du Pont-d'Arve, 16.  
× Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 4.  
Montet, Edouard, rue Lévrier, 15.  
Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.  
Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.  
Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.  
Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.  
Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.  
Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.  
Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.

- MM. Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
- Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
- Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
- Redard, Emile, place de Champel, 7.
- Rehfovs, Louis, rue du Commerce, 6.
- Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
- Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
- Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
- × Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
- Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
- Rosier, William, Petit-Lancy.
- Sarasin, Charles, Cité, 22.
- Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
- × Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
- × Ströhl, Ernest, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.
- Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.
- Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
- × Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
- × Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
- Winiarski, Léon, Chalet Meyer, Pinchat.
- Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
- Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.
- × Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

**PRIVAT-DOCENTS**

- MM. Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 2.
- Bally, Charles, rue Pradier, 11.
- Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
- Bernard, Charles, place Bel-Air, 2.
- Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.
- Béatrix, Albert, place du Port, 1.
- × Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
- Bourcard, Maurice, rue de la Tour-de-l'Île, 4.
- Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
- Briner, Emile, rue Joseph-Girard, Carouge.
- Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.
- Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
- Carl, J., rue de l'Université, 5.
- Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
- Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, cours des Bastions, 6.
- Claparède, de, Arthur, La Boissierette, Eaux-Vives.
- Collomb, Auguste, Prieuré, 24.
- Combotheca, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.
- Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
- × Decker, H., boulevard des Philosophes, 18.
- Demolis, Louis, Corraterie, 21.
- Denso, P., Lancy.
- DuBois, Charles, rue St-Léger, 21.
- Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
- Goldberg, Irma, rue de Hesse, 12.
- Gourfein, David, quai du Montblanc, 10.
- Grintzesco, Jean, rue de Saussure, 6.
- × Gronauer, Louis, rue de la Plaine, 5.
- × Guder, Ernest, boulevard Helvétique, 15.

- MM. Huguenin Bélisaire, Institut pathologique, La Cluse.
- Jaquerod, Adrien, rue des Chaudronniers, 5.
- Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
- Julliard, Charles, cours des Bastions, 13.
- Karmin, Otto, avenue Favre, 26.
- × Kœnig, René, Maternité, rue de la Monnaie, 3.
- Kozlowski, W. M., rue des Bains, 7.
- × Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.
- Ladame, Paul, Rond-Point-de-Plainpalais, 5.
- × Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.
- Lyon, J., Grand Bureau, 27.
- Mandach (de), rue St-Victor, 6.
- Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.
- Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.
- Micheli, Jules, boulevard des Philosophes, 28.
- Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.
- × Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.
- Papadaki, A., Asile de Bel-Air.
- Pasmanick, Daniel, rue du Général Dufour, 10.
- Pasmanick, Dorothee, boulevard des Tranchées, 39.
- Pittard, Eugène, route de Florissant, 30.
- Roch, Maurice, place des Philosophes, 8.
- RoCHAT, Ernest, chemin Gourgas, 8, Plainpalais.
- Rodrigue, Alice, Cours de Rive, 12.
- × Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
- Roehrich, Henri, route de Lyon, 45.
- × Rotschy, Arnold, boulevard du Pont-d'Arve, 11.
- Ruel, Charles, place du Lac, 1.
- Seigneux (de), Raoul, rue Bovy-Lysberg, 9.
- Sechehayé, Albert, chemin des Charmilles, 15.
- Steinmann, Emile, chemin Neuf de Saint-Jean, 25.
- × Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
- Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
- Tissot, Fernand, place du Cirque.
- Ullmann, Fritz, rue de Candolle, 15.
- × Vulliét, Henri, chemin du Colombier, 11.
- Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
- Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

**Secrétaire-Caissier de l'Université :**

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

**Bureau au Bâtiment universitaire :**

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

**Concierges :**

- MM<sup>mes</sup> Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.
- Vve Ramaz, Ecole de médecine.
- Jaccard, Institut pathologique.
- MM. Gallay, Ecole de chimie.
- Chapel, Policlinique.
- Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.

## COMITÉ DE PATRONAGE

DES

### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

---

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, il s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux confédérés et aux étrangers qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Le Comité de patronage des étudiants étrangers espère être un jour en mesure de fournir des renseignements et des directions utiles aux Genevois qui vont étudier dans les universités étrangères.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

Edouard REVACLIÈRE, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire*.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.

LÉO WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.

D<sup>r</sup> HORNEFFER.

W. ROSIER, professeur.

Guillaume FATIO.

Alf. MARTIN, professeur à l'Université.

Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.

H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.

M<sup>me</sup> DE SPENGLER-GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

---

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de séjour.

Allemagne .....	Acte d'origine ( <i>Hermatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre .....	Passeport.
Autriche .....	Passeport.
Belgique .....	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil .....	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark .....	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne .....	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France .....	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce .....	Passeport.
Pay-Bas .....	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie .....	Passeport.
Russie .....	Passeport.
Bulgarie .....	Passeport.
Serbie .....	Passeport.
Suède et Norvège .....	Passeport.
Suisse .....	Acte d'origine.
Etats-Unis .....	Passeport.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessus ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

## ETABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 1 h. à 6 heures ; en outre, pendant l'hiver, de 8 h. à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La *salle Naville*, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*Ecole de Gymnastique*, la *Salle d'armes de la Société d'escrime*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.